



## ATTESTATION DE RÉSIDENCE FISCALE DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS FRANCO-SUISSES

- Vous êtes salarié du privé dans les 8 cantons de Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura, Berne, Bâle-ville, Bâle-campagne ou Soleure
- Et vous retournez en France "en règle générale tous les jours" (trajets "quasi-quotidiens")

Dans cette situation, vous avez le statut fiscal de "frontalier" et devez remplir et faire valider une attestation 2041-AS :

### Comment recevoir l'attestation 2041-AS ?

- 1 Procurez-vous le formulaire de demande d'attestation sur le site :  
[impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr)  
Saisir formulaire n°2041-AS dans le moteur de recherche
- 2 Envoyer les documents :  
Par courriel (en format PDF) à l'adresse :  
[ddfip01.frontaliers@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip01.frontaliers@dgfip.finances.gouv.fr)
- 3 L'attestation sera ensuite envoyée par courrier à votre domicile

### Quels sont les documents à envoyer ?

- > formulaire 2041-AS complété en 4 exemplaires
  - > contrat de travail
- Et en cas de déménagement dans l'Ain*
- > copie du bail ou copie acte d'acquisition du logement ou attestation d'hébergement
- Et en cas d'arrivée sur le territoire*
- > copie d'une pièce d'identité
  - > copie du bail ou copie acte d'acquisition du logement ou attestation d'hébergement

**ATTENTION : AUCUNE ATTESTATION NE SERA DÉLIVRÉE A L'ACCUEIL DU SERVICE DES IMPÔTS**

**Cette procédure est manuelle pour les 2 premières attestations (année de prise de fonctions et 1er janvier de l'année suivante).**

**Pour recevoir ensuite à domicile de manière automatique votre attestation pré-remplie "2041-ASK" et éviter les démarches inutiles :** déclarez vos revenus en ligne et remplissez l'imprimé annexe "2047-SUISSE" en ligne également : vous recevrez votre 2041-ASK pré-remplie l'année suivante sans autre démarche de votre part.

L'attestation doit être refaite chaque année et à chaque prise d'emploi ou changement d'employeur